



## Syndicat CFE-CGC Métallurgie Lorraine

### Tarifs des cotisations trimestrielles 2019

METALLURGIE		prélèvement trimestriel	SERVICES DE L'AUTOMOBILE
CADRE I et C niveau III ( A, B, C )		45,00 €	CADRE niveau I à V
CADRE I et C niveau I et II			
MAÎTRISE 4 bis ( 335 - 395 )			MAÎTRISE échelon 23 à 25
MAÎTRISE article 36 ( 270 - 305 )		33,00 €	MAÎTRISE échelon 17 à 22
Technicien AM ( 155 - 255 )			
CADRE I et C MAÎTRISE 4 bis	Retraité ou chômeur	28,00 €	CADRE niveau I à V (retraité ou chômeur) MAÎTRISE échelon 23 à 25 (retraité ou chômeur)
AUTRE	Retraité ou chômeur	24,00 €	Autre : retraité ou chômeur
Apprentis		15,00 €	Apprentis

Le paiement de la cotisation d'effectue par trimestre et par prélèvement automatique (joindre un RIB)

Vous pouvez déduire de vos impôts 66% des sommes versées (crédit d'impôt)

Un reçu fiscal vous est délivré automatiquement en fin de chaque année

Syndicat CFE-CGC METALLURGIE LORRAINE

[cfecgcmetalorraine@gmail.com](mailto:cfecgcmetalorraine@gmail.com)

[www.cfecgcmetalor.fr](http://www.cfecgcmetalor.fr)